



COMMUNICATION

communication@rhne.ch
tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

Le RHNe renforce la prise en charge des urgences générales et opératoires dans les Montagnes

La mise en oeuvre de la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois connaîtra une étape décisive le 3 mai prochain. L'élargissement des plages opératoires et l'instauration de piquets la nuit et le week-end sur le site de La Chaux-de-Fonds permettront d'accompagner la forte hausse de l'activité chirurgicale enregistrée depuis 2018.

La première étape du renforcement de la prise en charge des urgences générales et opératoires sur le site de La Chaux-de-Fonds du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) sera effective dès le 3 mai prochain. Le Conseil d'administration a validé le projet d'opérationnalisation proposé par le Collège des directions lors de sa séance du 26 mars. Il s'agit d'une nouvelle étape importante de la mise en œuvre de la loi sur le RHNe. Elle fait suite à la validation par le Conseil d'Etat de deux rapports qui lui avaient été remis le 31 août 2020: «Prise en charge des urgences opératoires» et «Objectifs, rattachement et localisation de l'unité de soins palliatifs».

1. Prise en charge des urgences opératoires

La LRHNe stipule que les sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès, à Neuchâtel, offrent « au minimum une prise en charge médico-chirurgicale 24/24, des prestations de soins aigus de médecine interne, de chirurgie, d'anesthésie, et soins intensifs ou continus ». Ce sera le cas pour le site des Montagnes dès le 3 mai prochain avec l'élargissement des plages opératoires en fin de journée et la mise en place de piquets d'anesthésiologie, d'instrumentiste et d'aide de salle 24h/24h, 7 jours sur 7.

Le déploiement de ce nouveau dispositif permettra d'accompagner le fort développement de l'activité opératoire sur le site de La Chaux-de-Fonds, en hausse de 73% entre 2018 et 2021 (chiffres de janvier et février pour exclure l'effet Covid en 2020).

➤ Elargissement des plages opératoires en fin de journée

Les plages opératoires seront étendues en fin de journée, avec entrée du dernier patient à 18h (aujourd'hui 15h). Cette extension de la capacité d'ouverture du bloc permettra d'intégrer la majorité des urgences opératoires éligibles dans le programme du jour, et d'éviter ainsi des transferts vers le site de Pourtalès.

➤ Piquets la nuit et le week-end

Un filet de sécurité 24h/24h 7 jours sur 7 (ligne de piquet anesthésiologie, d'instrumentiste et d'aide de salle) sera mis en place à l'intention des patients déjà hospitalisés sur le site de La Chaux-de-Fonds. Ce dispositif permettra de réaliser les reprises de patients hospitalisés par leur chirurgien en évitant des transferts en urgence sur le site de Pourtalès les nuits et les week-ends. Il nécessitera d'augmenter l'effectif médico-soignant de 3,5 équivalents plein temps (EPT) tout en collaborant avec des médecins anesthésistes issus du privé.

Cela permettra, en outre, de garder sur le site des Montagnes certaines interventions pour lesquelles la nécessité d'un nouvel acte opératoire, de nuit ou le week-end, constitue une complication possible et imposait que le patient soit traité à Neuchâtel"

2. Renforcement de l'encadrement des urgences

La prise en charge et le tri des urgences, aussi bien générales qu'opératoires, seront améliorés par la présence d'un médecin cadre urgentiste la nuit et le week-end sur le site de La Chaux-de-Fonds (et non plus seulement les jours de semaine de 8h à 18h comme c'est le cas aujourd'hui). Le processus de recrutement, qui a déjà été lancé, doit permettre l'engagement d'un total de 8,2 EPT (dont 6 EPT de médecins urgentistes seniors). Dès novembre 2021, le renfort de 2,5 EPT d'urgentistes seniors et de 2 EPT de chefs de clinique permettra d'assurer la présence d'un cadre en journée les week-ends. La couverture 24h/24h 7 jours sur 7 sera effective par palier, en fonction du rythme des recrutements spécialisés dans un marché tendu.

Le coût de l'opérationnalisation du rapport au Conseil d'Etat relatif à la prise en charge des urgences s'élèvera, pour la partie opératoire, à 563'000 francs pour 2021 et 845'000 francs pour une année pleine. Ce montant couvre le piquet de médecin anesthésiste, d'instrumentiste et d'aide de salle (322'000 francs) et l'extension des horaires du personnel du bloc opératoire (523'000 francs). Le coût du renforcement de l'encadrement des urgences sera de 2,3 millions de francs par an à la fin du processus, et de 192'000 francs pour 2021. Une fois l'entier du dispositif déployé, le surcoût annuel pour le RHNe s'élèvera à 3,17 millions de francs (horizon 2023-2024), dont une partie pourrait être couverte par des recettes supplémentaires. Pour respecter l'objectif d'équilibre budgétaire, le solde sera financé par l'Etat de Neuchâtel dans le cadre d'une prestation d'intérêt général (PIG). Un suivi qualitatif et financier sera effectué périodiquement.

Pour rappel, comme précisé en août 2020 dans le rapport remis au Conseil d'Etat, la question de la localisation de l'unité de médecine palliative de La Chrysalide sera reprise dans le cadre de la stratégie institutionnelle du RHNe. Elle sera établie durant le deuxième semestre 2021.

En conclusion, la mise en œuvre de la LRHNe permet de renforcer le site de La Chaux-de-Fonds, qui enregistre une hausse de son activité au-delà de la chirurgie. Entre 2018 et 2020, le site des Montagnes a enregistré une augmentation significative du nombre d'hospitalisations aiguës et du nombre de passages ambulatoires. Une croissance appelée à se poursuivre ces prochaines années.

Pierre-François Cuénoud, président du Conseil d'administration, répond à vos questions au 032 713 30 45.